

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 19 mars DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Mmes Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Sylvie CARDONA-GIL, Annick GASCHER,

**Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°24/03/PV du 12 mars 2024.**

**Absents excusés :** MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Thomas BOUREZ, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Patrick HUON, Dominique LEGO, Christophe THIESSE,  
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Brigitte ROIX,

**Absents non excusés :**

**Avai(en)t donné pouvoir :**

Mme Sylvie CARDONA-GIL,  
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL.

**DATE DE SEANCE**

19 mars 2024

**DATE DE CONVOCATION**

13 mars 2024

**DATE D'AFFICHAGE**

21 mars 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE 16

PRESENTS 5

PROCURATION(S) 0

VOTANTS 5

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité  
le :

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

### Délibération n° 2

#### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET DE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024

##### Optimiser la GUSP pour améliorer le quotidien des habitants

Différents outils et dispositifs sont déclinés au service de la GUSP et aux fins d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers de la Ville (QPV).

Le dispositif de la GUSP est étroitement associé au programme national de rénovation urbaine.

Outre le caractère obligatoire d'une convention de gestion urbaine et sociale de proximité dans les quartiers en rénovation urbaine, l'ambition de la GUSP est cependant plus large et recouvre des enjeux importants en matière de politique de la ville.

Elle a vocation à se poursuivre une fois les programmes de rénovation

urbaine achevés afin d'en capitaliser les bénéfices.

Le succès du programme de rénovation urbaine est donc indissociable de cet accompagnement. L'appropriation par les habitants des transformations urbaines nécessite cette démarche partenariale.

La présente action a donc pour objectif :

- De créer du lien social entre les habitants et entre les habitants et les institutions,
- D'assurer une veille concernant la sécurité et la tranquillité publique,
- De prévenir les incivilités.

Ces activités visent l'amélioration de la qualité du cadre et des conditions de vie des habitants des quartiers tout en renforçant la collaboration entre services et acteurs (services techniques, de police municipale, médiation, habitants, services de l'agglomération, de l'Etat, bailleurs sociaux...).

Elles doivent permettre de favoriser la création ou le renforcement des liens ainsi que la réappropriation des espaces publics.

Enfin, la GUSP intervient dans l'amélioration de la gestion de la circulation et du stationnement dans les quartiers, et accorde une vigilance particulière à l'entretien des espaces extérieurs.

Dans ce cadre, le projet 2024 a fait l'objet d'une fiche action présentée aux services de l'Etat et de l'agglomération Seine-Eure, aux fins de financement.

Il s'agit de la reconduction d'une démarche globale proposant différentes déclinaisons permettant d'être attentif au cadre de vie des habitants des quartiers. Cette démarche porte les actions suivantes :

- Des actions en collaboration avec les institutions publiques et/ou privées : diagnostics en marchant,
- Des actions facilitant l'appropriation de son lieu de vie et la prévention des incivilités : chantiers jeunes,
- Des actions visant à l'amélioration du quotidien au sein des espaces communs et dans les logements : médiation bailleurs/locataires,
- Des actions de veille concernant la tranquillité publique : réunions police/bailleurs.

**Une subvention de 15 000 € est sollicitée pour la part Contrat de Ville / Etat,**

**Et une subvention de 15 000 € est sollicitée pour la part Agglomération Seine-Eure.**

### Grandir ensemble

Dans le cadre du soutien à la parentalité, le Service de Réussite Educative a regroupé différentes activités phares dans une seule et même action.

#### **Les objectifs :**

- Proposer un programme d'actions citoyennes et ludiques, coconstruites avec les familles et les partenaires,
- Mettre en place des actions autour des préoccupations parentales et éducatives,
- Organiser avec les familles des sorties de découverte de l'environnement et du patrimoine local.

Parmi ces activités, on trouvera la poursuite de l'action *quinzaine du bien-être* ainsi que les *séjours et week-ends en famille*.

**Une subvention de 9 700 € est sollicitée pour la part Contrat de Ville/Etat,**

**Et une subvention de 2 300 € est sollicitée pour la part Agglomération Seine-Eure.**

### Bien vieillir dans son quartier

Dans le cadre de la politique communale globale en faveur du bien-vieillir, le CCAS renforce son action visant à favoriser les liens, lutter contre l'isolement et pallier la perte d'autonomie des seniors résidant au sein des quartiers.

En 2020, + de 13,5 millions d'individus ont + de 65 ans. Près de 1 million est en situation de précarité, soit 7,5% des personnes retraitées.

La Ville de Val-de-Reuil comptabilise 1800 seniors âgés de 61 ans et plus. Pour ce public, les situations d'isolement deviennent plus importantes et préoccupantes. Au niveau national, 56% des ménages en QPV sont des femmes isolées dont la moitié à plus de 60 ans.

Les seniors des quartiers connaissent une seconde difficulté par leur appartenance à des catégories sociales modestes voire pauvres et l'on sait que le lieu d'habitation a une incidence sur l'espérance de vie.

Le Conseil National des Villes a adopté, en septembre 2021, un avis relatif au vieillissement de la population dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Se pose comme préalable aux recommandations la nécessité de changer notre regard sur la vieillesse et de reconnaître, et faire

reconnaitre l'utilité sociale des seniors.

La présente action vise à apporter du rythme à différents évènements qui pourront contribuer à mobiliser, par leur récurrence, leur dynamisme et leur diversité, le public senior des quartiers mais également les acteurs de proximité.

Au travers de 3 objectifs majeurs :

- Assurer une veille et prévenir de l'isolement
- Valoriser et développer la participation des habitants,
- Favoriser l'accès au droit

**Une subvention de 10 000 € est sollicitée pour la part Contrat de Ville/  
Etat,  
Et une subvention de 3 000 € est sollicitée pour la part Agglomération  
Seine-Eure**

#### Ambassadeurs des droits

La lutte contre le non recours et l'accès aux droits constitue un enjeu de cohésion sociale.

La commune, au travers d'une action expérimentale, qui permettrait d'amorcer la transition vers le nouveau Contrat de Ville « Quartiers 2030 », souhaite proposer de développer cet axe stratégique qui devrait contribuer à prévenir et réduire les inégalités d'accès aux droits au sein du QPV.

Au travers d'une action « d'aller vers » tous les locataires du quartier, les objectifs sont de :

- Réduire le phénomène de non recours et de capter « les invisibles »,
- Rétablir le lien et l'accès aux dispositifs de droit commun,
- Prendre appui sur l'expertise des différents professionnels et du réseau associatif du territoire afin de favoriser la diffusion de l'information et de mieux guider et orienter.

La consultation des habitants mise en place lors de la réflexion sur le nouveau Contrat de Ville a mis en exergue l'absence de réponse d'une certaine catégorie d'habitants des QPV.

La prochaine élaboration du nouveau contrat de Ville peut être un contexte intéressant permettant d'initier une expérimentation sur cette année de transition.

Par ailleurs, les chiffres du non recours restent importants et il convient de tenter des actions permettant de repérer et remobiliser le public dit « invisible », d'une part et de faciliter l'accès au droit et aux dispositifs de droit commun des plus fragiles d'autre part.

La présence assurée dans les quartiers (référents des bailleurs, médiation, associations...) ne suffit pas toujours à identifier toutes les situations de non recours.

Enfin, « mailler » le quartier en assurant une présence active permettra la création de liens et l'émergence du pouvoir d'agir.

La Ville et le territoire sont riches d'un réseau d'acteurs institutionnels et associatifs dense.

Les services de la Ville et du CCAS accompagnent les habitants au plus proche de leurs besoins.

Il s'agit donc de mettre l'offre et les compétences existantes au service d'une nouvelle modalité d'intervention.

**Une subvention de 8 000 € est sollicitée pour la part Contrat de Ville/ Etat,  
Et une subvention de 2 000 € est sollicitée pour la part Agglomération Seine-Eure**

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'administration de :

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à demander les subventions auprès de l'Etat et de l'agglomération Seine-Eure,
- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces demandes de subvention.

**Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)**

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son représentant, à demander les subventions auprès de l'Etat et de l'agglomération Seine-Eure,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son

représentant à signer tous documents relatifs à ces demandes de subvention.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**La Vice-présidente,**

**Maryline DESLANDES**